

# TABLE.

PRÉFACE. . . . . Page v

## PREMIÈRE PARTIE.

### NOTIONS GÉNÉRALES.

Argument. . . . . 1

### SECTION PREMIÈRE.

#### PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉTUDE DU DROIT.

But du Cours de Législation pénale comparée. . . . .	3
Quatre principes fondamentaux de l'étude du Droit. . . . .	5
<i>Premier Principe.</i> Le Droit est une science. . . . .	6
<i>Deuxième Principe.</i> Le Droit, comme science, est cosmopolite. . . . .	13
<i>Troisième Principe.</i> La Science du Droit se fonde sur l'étude de l'homme en société. . . . .	16
<i>Quatrième Principe.</i> Le Droit est lié à toutes les autres sciences. . . . .	18

### SECTION II.

#### APERÇU ENCYCLOPÉDIQUE DU DROIT ET DES SCIENCES AUXILIAIRES.

Divers travaux d'encyclopédie du Droit. — Défaut général. . . . .	21
Lien général pour toutes les parties de l'encyclopédie du Droit. . . . .	23

SCIENCES MORALES. . . . .	25
Philosophie. . . . .	<i>ib.</i>
Morale théorique. . . . .	24
Morale d'observation pratique. . . . .	<i>ib.</i>
SCIENCES PHYSIQUES SUR L'HOMME. . . . .	<del>25</del>
Physiologie. . . . .	<i>ib.</i>
Phrénologie. . . . .	26
Médecine législative ; — administrative ; — et médecine judiciaire. . . . .	27
SCIENCES SOCIALES. . . . .	28
Le Droit. — Divers principes classificateurs. — Diverses classifications. . . . .	29
Classification tirée du sujet du Droit. — Subdivisions, déduites de la nature et de l'objet de ses rapports. . . . .	30
Classification tirée de la destination du Droit : — Droit pénal ; Organisation des Juridictions ; Procédure. . . . .	32
Classification tirée de la source d'où découle le Droit : — Droit naturel ; droit positif. . . . .	33
Classification tirée de l'histoire du Droit. . . . .	34
Appréciation générale du droit pénal dans ces diverses classifications. . . . .	<i>ib.</i>
Economie politique. . . . .	36
Statistique. . . . .	37
Notions historiques. . . . .	<i>ib.</i>

## SECONDE PARTIE.

### INTRODUCTION HISTORIQUE.

Argument. . . . .	39
Programme de cette Introduction. . . . .	41

## SECTION PREMIERE.

## LOI DU DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DE L'HUMANITÉ.

Existence de cette loi. . . . .	44
Méthode pour découvrir la loi humanitaire. — Elle se décom- pose et se formule en quatre lois. . . . .	46
<i>Première Loi.</i> Loi de génération. . . . .	48
<i>Seconde Loi.</i> La Propagande humaine; — et spécialement la Propagande européenne. . . . .	49
<i>Troisième Loi.</i> Loi de similitude entre les nations. . . . .	56
<i>Quatrième Loi</i> (loi finale). Le Progrès. . . . .	58
Vérification sommaire de ces lois dans l'ordre des institutions politiques. . . . .	63
Vérification quant à la pénalité. . . . .	73
Vérification quant à la procédure pénale. . . . .	78

## SECTION II.

ÉTAT DES INSTITUTIONS PÉNALES EN EUROPE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Argument. . . . .	87
Situation et constitution politique de l'Europe à l'ouverture du XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	90
Sources et monuments du Droit criminel en Europe au com- mencement du XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	96
Élément constitutif du Droit criminel spécial à chaque pays. . . . .	97
Élément constitutif du Droit criminel commun à toute l'Eu- rope. . . . .	104
État du Droit pénal en Europe au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	107
Droit pénal en Angleterre au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	119
État de la procédure criminelle de l'Europe au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	120
Procédure criminelle en Angleterre au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	126

## SECTION III.

MOUVEMENT DE RÉFORME PÉNALE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. — RÉACTION  
CONTRE LE DROIT CRIMINEL EXISTANT ALORS EN EUROPE.

Argument. . . . .	151
Ordre dans lequel doit s'opérer la réaction. . . . .	153
Réaction préparée par la science philosophique générale. . . . .	153
Science pénale, dans la réaction contre le Droit criminel du xviii <sup>e</sup> siècle. . . . .	158
Jurisprudence pratique, dans la réaction contre le Droit cri- minel du xviii <sup>e</sup> siècle. . . . .	162
Législation positive, dans la réaction contre le Droit criminel du xviii <sup>e</sup> siècle. . . . .	163
Appréciation générale. . . . .	168

## SECTION IV.

## RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789. — SES INSTITUTIONS PÉNALES.

Argument. . . . .	164
Exposé d'introduction. . . . .	168
États généraux. — Cahiers des pouvoirs. . . . .	169
La Constituante. . . . .	170
Appréciation de sa législation criminelle. — Mode de travail de l'Assemblée. . . . .	174
Loi de procédure criminelle du 16 septembre 1791. . . . .	175
Code pénal du 25 septembre 1791. . . . .	177
La Législative. . . . .	182
La Convention. . . . .	185
Code des délits et des peines du 3 brumaire an iv ( 26 octo- bre 1795 ). . . . .	185
Le Directoire. . . . .	191

## SECTION V.

CONSULAT ET EMPIRE. — INSTITUTIONS PÉNALES EN FRANCE  
SOUS CETTE PÉRIODE.

Argument. . . . .	193
Exposé d'introduction. . . . .	193
Constitutions de l'Empire. — Leurs dispositions relatives au Droit pénal. . . . .	196
Législation criminelle de l'époque. — Divers projets de Codes. — Code d'instruction criminelle de 1808, et Code pénal de 1810. . . . .	205
Discussion sur les projets de Codes criminels. — Question du Jury. — Question de l'organisation judiciaire. . . . .	208
Appréciation du système d'organisation judiciaire, du Code d'instruction criminelle de 1808, et du Code pénal de 1810. . . . .	214
Juridictions criminelles et pénalités établies par simples dé- crets impériaux. . . . .	216

## SECTION VI.

INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN EUROPE. — CODES  
CRIMINELS PRODUITS SOUS CETTE PÉRIODE.

Argument. . . . .	218
Influence de la Révolution française en Europe, sous le rap- port politique. . . . .	221
Influence de la Révolution française en Europe, sous le rap- port du droit pénal. . . . .	225
Examen particulier de chaque pays. . . . .	227
Codes criminels produits en dehors du mouvement français. . . . .	230

## SECTION VII.

RESTAURATION. — TRAVAUX DE DROIT PÉNAL EN EUROPE PENDANT  
CETTE PÉRIODE.

Argument. . . . .	235
Charte de 1814. — Ses dispositions relatives au Droit pénal. . . . .	237
Proscriptions, arrestations arbitraires, et lois d'exception. . . . .	240
Science du Droit pénal, et Jurisprudence pendant cette époque. . . . .	242
Législation criminelle positive sous la Restauration. . . . .	245
Mouvement du Droit pénal en Europe pendant la période de la Restauration. . . . .	249
Institutions et événements politiques. . . . .	250
Institutions pénales. . . . .	252
Origine et causes expansives d'un nouveau mouvement de codification, et surtout de codification pénale, en Europe. . . . .	253
Codes criminels réalisés et Projets de Codes en Europe, durant cet intervalle. . . . .	257

## SECTION VIII.

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830. — TRAVAUX DE DROIT CRIMINEL  
EN EUROPE DEPUIS CETTE ÉPOQUE JUSQU'AUJOURD'HUI.

Argument. . . . .	265
Charte révisée de 1830. — Ses dispositions relatives au Droit criminel. . . . .	268
Question sur l'abrogation de la peine de mort. — Nécessité reconnue d'une réforme de nos lois criminelles. . . . .	266
Loi de révision des Codes criminels, en date du 28 avril 1832. — Appréciation de cette révision. . . . .	269
L'Europe, sous le rapport du Droit criminel, depuis la Révo- lution de 1830. — Événements et institutions politiques. . . . .	274

Institutions pénales. — Codes criminels produits depuis 1850. . . . .	276
L'Europe a perdu de ses anciens éléments de communauté et d'unité pour le Droit. — Élément actuel. . . . .	279
Science philosophique et Jurisprudence actuelles en Europe, en matière de Droit criminel. . . . .	281
CONCLUSION. . . . .	285

FIN DE LA TABLE.